

A R R E S T
DV CONSEIL
D'ESTAT,

Portant prolongation & permission par tolerance d'exposer toutes especes d'or legeres, iusques au dernier Decembre prochain, sans esperance d'autre delay.



A P A R I S,
Chez **S E B A S T I E N C R A M O I S Y**
Imprimeur ordinaire du Roy, &
de la Cour des Monnoyes,
rue saint Iacques.

M. D C. X L I.
Avec Privilège de sa Maiefté.



*EXTRAIT DES
Registres du Conseil
d'Estat.*

SVR ce qui a esté re-
presenté au Roy en
son Conseil, Que la
pluspart de ceux qui estoient
chargez de Pistoles d'Espa-
gne & d'Italie legeres, ayās
negligé cy-deuant de les
porter en sa Monnoye du
moulin, pour en retirer la
valeur en especes de Louis,
auoient donné lieu à l'Ar-
rest de sondit Conseil du

A ij

septième Aoust dernier, par lequel auroit esté ordonné, qu'après le dernier du present mois lesdites especes legeres demeureroiēt décriées de tout cours & mise, & confisquées es mains de ceux qui s'en trouueroient saisis : & que les Escus d'or legers seroient aussi portez en ladite Monnoye, & la valeur renduë en autres Escus de poids, qui y seroient incessamment fabriquez : Et que depuis ledit Arrest le peuple s'estant mis en deuoir, & ayant continuellement apporté de l'or leger en la-

dite Monnoye, tant en especes d'Escus, que desdites Pistoles d'Espagne & d'Italie; le ~~quel~~^{quel} auroit aussi esté fait des Prouinces, lesquelles neantmoins il en reste encores beaucoup pour leur éloignement de cette ville, où elles n'ont peu estre si facilement & promptement apportées, A quoy il est necessaire de pouruoir. LE ROY en son Conseil a prolongé encores, & permis par tolerance l'exposition de routes lesdites especes d'or legeres, tant en cette ville de Paris, que par les Prouinces, iusques

au dernier Decembre prochain, sans esperance d'autre delay : pendant lequel temps ordonne qu'elles seront portées & enuoyées en ladite Mōnoye dumoulin à Paris, pour y estre conuerties en autres especes d'or de poids, & la valeur renduë conformémēt audit Arrest du septième Aoust dernier, & aux peines y contenuës, à faute d'estre satisfait au present Arrest dans ledit dernier iour de Decembre. Vou-
lant au surplus que pour le regard des Pistoles mou-
lées ledit Arrest du septié-

me Aoust dernier soit entierement executé. Fait au Conseil d'Etat du Roy tenu pour ses Finances à Paris le dix - neuvième iour de Septembre mil six cens quarante-vn.

Signé GALLAND.